

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/10/2021

Dossier complet le :

29/10/2021

N° d'enregistrement :

F09321P0308

1. Intitulé du projet

Modernisation du réseau d'irrigation de Châteauroux Les Alpes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ASA d'irrigation de Châteauroux Les Alpes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LIONS Eric

RCS / SIRET **20009536200014**

Forme juridique

Association Syndicale Autorisée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
16. a) Projet d'hydraulique agricole y compris projet d'irrigation et de drainage des terres sur une superficie supérieure ou égale à 100 ha	Projet de modernisation des irrigations sur un périmètre de 449 ha
22) Installation d'aqueduc sur de longues distances	Canalisation d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieure ou égal à 2000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'ASA d'irrigation de Châteauroux-lès-Alpes souhaite moderniser son système d'irrigation, très ancien et entraînant de nombreuses fuites d'eau, et le convertir à l'irrigation par aspersion. ce qui permettra un comptage des volumes d'eau distribués et une forte réduction des prélèvements dans le cours d'eau du Rabiou (plus de 50% d'économie). Le projet consiste à remplacer le réseau de canaux d'irrigation fuyards (quatre canaux alimentés par le torrent du Rabioux) par un réseau enterré sous pression.

Châteauroux-lès-Alpes est la plus importante commune à vocation agricole du nord du département des Hautes Alpes avec une SAU de 1 000 ha. La superficie cultivée est de plus de 600 ha. Facteur clé de production, l'irrigation apparaît comme un élément de sécurisation et de diversification important de la production agricole. Par ailleurs, depuis 1975, la commune de Châteauroux-lès-Alpes connaît un développement démographique important qui provoque une pression foncière forte. Ainsi, maintenir les espaces cultivés est un enjeu fort pour la sauvegarde des paysages et de la biodiversité.

Le projet d'irrigation est indirectement lié à un projet de microcentrale hydroélectrique porté par le Groupement d'Intérêt Economique constitué de la commune de Châteauroux Les Alpes, l'ASA d'irrigation et la Société du Canal de Provence. La prise d'eau sera en effet commune pour la conduite forcée alimentant la microcentrale et le système d'irrigation (la desserte du réseau d'irrigation s'effectuera via un piquage sur la conduite forcée). Les deux projets sont toutefois portés par des maîtres d'ouvrages différents et les dossiers seront instruits de manière indépendante.

Les 40 km de canaux seront remplacés par des canalisations enterrées, qui permettront de desservir l'ensemble du périmètre (environ 410 ha) avec des diamètres variant de 500 mm à 25 mm

4.2 Objectifs du projet

L'ASA de Châteauroux-lès-Alpes est issue de la fusion de 4 ASA préexistantes gérants chacune un canal d'irrigation.

Actuellement desservi par 4 canaux gravitaires à ciel ouvert, le territoire sera, à l'issu du programme de travaux, alimenté en eau d'irrigation par un réseau unique de canalisations enterrées s'étendant sur une quarantaine de kilomètres.

Les aménagements envisagés constituent un projet de restructuration complète des irrigations de Châteauroux-Les-Alpes dont les objectifs sont multiples :

- Améliorer le service apporté aux irriguants en permettant d'utiliser des systèmes d'irrigation sous pression,
- Permettre la desserte de parcelles actuellement non alimentées à partir des réseaux existants,
- Réaliser d'importantes économies d'eau (plus de 3 millions de mètres cubes par an),
- Contrôler les débits prélevés et les débits réservés,
- Maintenir autant que possible la fonction d'évacuation des eaux pluviales des canaux gravitaires à ciel ouvert.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Deux contextes apparaissent sur le tracé de la future canalisation.

La majorité du tracé est située en milieu naturel, sur chemin ou dans l'emprise des anciens canaux. Sur une partie du linéaire, notamment pour la desserte des jardins, la canalisation sera posée sous chaussée. La canalisation sera enterrée à environ 1m. 55% de la canalisation sera sous chemins, pistes ou route sur l'ensemble du tracé du projet.

Compte tenu des délais de réalisation, l'ensemble du périmètre sera divisé en plusieurs secteurs de travaux qui travailleront en parallèle.

Les travaux consistent à :

- Préparer le terrain,
- Exécuter les fouilles,
- Fournir et poser la canalisation en fonte ductile ou en PEHD,
- Remblayer la tranchée,
- Remettre en état et révégétaliser l'emprise des travaux ou refaire les revêtements et la structure de la chaussée.

Les moyens matériels envisagés par secteur de travaux sont :

- Une pelle à l'ouverture,
- Un atelier de criblage pour la pose sous terrain naturel (pelle équipée d'un godet crible)
- Un camion de type 6x4

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation l'emprise des travaux ne sera plus visible et l'occupation initiale des sols sera retrouvée. Ce nouveau réseau d'irrigation permettra de réaliser d'importantes économies d'eau (plus de 50%) et facilitera l'exploitation du réseau.

Les anciens canaux d'irrigation seront conservés pour la gestion des eaux pluviales.

Certains tronçons seront maintenus en eau, soit via l'apport d'eau artificielle dans le canal comme le canal Gramorel, soit via des sources naturelles existantes, et ainsi préserveront leur intérêt écologique et patrimonial.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Reconnaissance des droits d'eau à régulariser (fusion des 4 ASA),
- Autorisation des prélèvements à régulariser pour : une prise principale sur la conduite forcée (dossier d'autorisation) et une prise de secours en lieu et place de la prise existante du canal du Chapelet (procédure en cours de définition avec la DDT05 - Déclaration d'existence),
- Dossier Loi sur l'eau pour les traversées de cours d'eau et travaux de rénovation de la prise du Chapelet (prise de secours),
- Dossier coupe et abattage si nécessaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface irriguée - Longueur de canalisation - Diamètre de canalisation - Superficie globale	449 ha 41.675 km du DN500 mm au 25 mm 210 000 m ² (42 km sur 5 m de large environ)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

L'ensemble du projet est situé sur la commune de Châteauroux-Lès-Alpes.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06 ° 49 ' 91 " 97 Lat. 44 ° 63 ' 12 " 36

Point d'arrivée :

Long. 06 ° 52 ' 11 " 42 Lat. 44 ° 58 ' 66 " 38

Communes traversées :

Châteauroux-Lès-Alpes - 05380

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 : - ZNIEFF 930020380 CÔTEAUX ET PLATEAUX STEPPIQUES EN RIVE DROITE DE LA DURANCE, DES BAUMES À LA CHAPELLE SAINT-JAMES - ZNIEFF 930020379 LA HAUTE DURANCE, SES ISCLES ET SES RIPISYLVES DE SAINT-CLÉMENT-SUR-DURANCE À SAINT-ANDRÉ D'EMBRUN
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est dans l'aire d'adhésion du Parc National des Ecrins
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux zones humides ont été identifiées sur le critère flore dans l'aire d'étude immédiate. Il s'agit de l'habitat "Communauté riveraine mixte" bordant le torrent d'Ailefroide ainsi que des "Ripisylves à frêne élevé" bordant le cours d'eau permanent au sud de l'aire d'étude immédiate.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, la commune de Châteauroux-Les-Alpes est couverte par le PPR n° 05DDT20070002 Aléas principaux recensés sur la zone du projet : - Aléa faible à moyen glissements de terrain - Aléa fort risque avalanche à l'Ouest du périmètre Date d'approbation le 02/03/2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le site FR9301502 - STEPPIQUE DURANCIEN ET QUEYRASSIN A 1 km du site FR9310036 - LES ECRINS
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre est actuellement irrigué par 4 prises d'eau sur le torrent du Rabioux. Le projet de modernisation consiste en une prise principale (l'alimentation principale du réseau d'irrigation s'effectuera depuis un piquage sur la conduite forcée de la microcentrale, la prise de la microcentrale se situera au niveau de celle existante du canal Gramorel, l'infrastructure sera neuve) et une prise de secours au lieu des quatre prises existantes. En terme de volume, l'économie d'eau est estimée à 3 200 000 m ³ par an, soit plus de 50% des prélèvements actuels (5 500 000m ³).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'évacuation des eaux de la tranchée durant les travaux est un des facteurs important pour la bonne réalisation du chantier. Ce drainage sera effectif si et seulement si la présence d'eau est trop contraignante pour l'avancée du chantier. En fin de chantier, il est prévu de refermer la tranchée avec les déblais criblés. Par conséquent, aucun drainage ne sera mis en œuvre après les travaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le remblai de la tranchée sera réalisé avec les déblais criblés lorsque cela est possible (hors chaussée). La terre végétale sera remise en surface afin de favoriser la repousse. Le tri des terres consiste à isoler la première couche de terre (vingt premiers centimètres), le stockage est séparé en cordon proche de la tranchée sur un géotextile, en évitant les zones sensibles puis rebouchage de la tranchée dans l'ordre naturel des couches (terre végétale en surface) et régalaage sur l'emprise initialement décapée une fois les travaux terminés. Le chantier sera légèrement excédentaire en matériaux. Les matériaux excédentaires seront évacués en décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En terme de faisabilité technique et de valorisation financière, un équilibre déblais / remblais sera recherché autant que possible. L'apport de matériaux sera nécessaire uniquement sous chaussée ou si la nature du sol ne permet pas le réemploi.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation d'un réservoir, initialement prévue, a été abandonnée afin d'éviter la destruction d'espèces protégées. La réalisation d'une tranchée pour la pose des canalisations entraîne une emprise de chantier d'environ 10m de large. Des réunions de concertation se sont tenues sur site avec les services de l'Etat afin de suivre la démarche ERC . Une cartographie des habitats a été réalisée afin d'affiner les tracés (par ex. privilégier les passages sous piste) et d'éviter les habitats remarquables. Des inventaires ciblés ont été effectués afin d'éviter la destruction d'espèces protégées. Du foin local sera utilisé
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La notice d'incidence Natura 2000 est fournie en annexe 8. L'ensemble des mesures d'évitement ont été prises en compte afin d'éviter tout impact.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La modernisation du réseau d'irrigation vise au contraire à pérenniser l'activité agricole sur la commune. L'emprise des travaux sera re-végétalisée avec du foin local pour une meilleure colonisation des espèces locales. En phase d'exploitation ces espaces reprendront leurs fonctions initiales.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la phase chantier sera concernée par des déplacements. Ces derniers seront optimisés afin de les réduire un maximum. Peu d'apports de matériaux est prévu, seul(s) un à deux engin(s) par poste de travail sera(ont) sur place et progressera(ont) avec la pose des canalisations. Les déplacements se feront autant que possible sur les routes et chemins déjà existants. L'emprise sera identifiée afin qu'aucun dépassement ne soit fait. Les entreprises seront incitées à utiliser des engins de moindres impacts sur les zones à forts enjeux (pelles sur pneus ou sur chenilles plastiques).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La source de bruit sera induite par les déplacements et le travail des engins de chantiers pendant la phase de travaux. La nuisance sera très restreinte. En effet, l'avancée du chantier sera rapide et donc la durée des travaux sur un même secteur très réduite. Une seule pelle travaillera par poste de travail (2 à 4 postes de travail prévus sur le périmètre). L'emploi du BRH pourra être préconisé sur certains secteurs mais son utilisation sera limitée dans le temps.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations pourront être engendrées par l'emploi du BRH ou le compactage des matériaux de remblai sous chaussée. Ces vibrations resteront ponctuelles et sur une durée limitée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La circulation des engins ainsi que la réalisation des tranchées (emploi du BRH sur certains secteurs) entraînera des rejets de poussières en phase travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun liquide ne sera rejeté au milieu. Toutefois, si un drainage des eaux dans la tranchée est nécessaire ces dernières seront filtrées (bassin de décantation + filtration) avant rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets liés au chantier seront triés et évacués en décharge (emballages, rubalise...). Il en sera de même pour les matériaux excédentaires (matériaux d'apports sous chaussée). Ils seront évacués et traités en décharge agréé.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La totalité de la canalisation sera enterrée et l'emprise des travaux sera revégétalisée. Les parcelles retrouveront leurs fonctions premières. Les habitats remarquables seront conservés. Pour l'aspect archéologique, suivant les cartes archéologiques aucun site n'est référencé sur l'aire du projet. Toutefois, une demande de diagnostic d'archéologie préventive a été transmise à la DRAC, le retour attendu. Le projet microcentrale situé sur le même territoire a reçu un avis négatif de la DRAC qui indique qu'aucun site archéologique n'est recensé à proximité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En période d'exploitation aucune activité humaine ne sera impactée. L'usage avant travaux sera conservé (en particulier l'activité de pisciculture existante à Châteauroux-lès-Alpes ne sera pas impactée par le projet).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La cartographie précise des habitats sur l'emprise du tracé a permis d'identifier les zones de forts enjeux. Le tracé a été modifié en conséquence pour éviter la détérioration de ces habitats.

Des écologues experts ont réalisé des inventaires afin de localiser précisément les stations d'espèces protégées (rapport annexé).

Les traversées de cours d'eau se feront, en accord avec l'OFB et la DDT (visite sur site), par fonçage lorsque cette méthode peut être utilisée avec efficacité.

Le planning de travaux sera adapté en fonction des enjeux.

Pour réduire l'impact et favoriser la reprise, la terre végétale sera décapée, stockée et remise en surface après le chantier. L'emprise du chantier sera entièrement réensemencée par du foin local (convention avec les agriculteurs).

Après analyse des enjeux, le maître d'ouvrage a acté l'abandon du réservoir 5500 m³ initialement prévu et opter pour la conservation d'une des prises d'eau existante en secours. Les conditions d'utilisation de la prise de secours seront définies avec la DDT et l'OFB (accord préalable des services de l'Etat en cas de déficit hydrique).

Des explications complémentaires sont fournies en annexe 9.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'ensemble des milieux naturels concernés par le projet a été inventorié. La plus grande partie du tracé se trouve sur des chemins ou des canaux existants (55%). Le projet a été construit avec une réflexion environnementale en accord avec le contexte exceptionnel que représente la vallée et respecte en tout point la démarche ERC. Un important travail de concertation avec les services de l'Etat a été effectué en amont. Le tracé a été présenté sur site et/ou en réunion à la DREAL, DDT, à l'OFB, au Parc des National des Ecrins ainsi qu'à la chargée d'étude NATURA 2000 (DREAL excusée). Une réunion de cadrage a permis d'exposer l'ensemble des études menées et des mesures prévues. La faible durée des travaux sur un même secteur permet d'envisager un impact minime sur une surface réduite. En phase d'exploitation aucun impact n'est à prévoir et la fonction initiale des sols sera retrouvée. Le cadrage du projet, les échanges et les études déjà menées permettent de penser qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7 - Rapport des inventaires faunes flores et cartographie
8 - Formulaire incidences Natura2000
9 - Scénario d'aménagement retenu vis à vis des variantes envisagées

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CHATEAUROUX-LES-ALPES

le, 08/10/2021

Signature


ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISEES
DE CHATEAUROUX-LES-ALPES
Mairie
Les Aubergeries
05380 Châteauroux-les Alpes